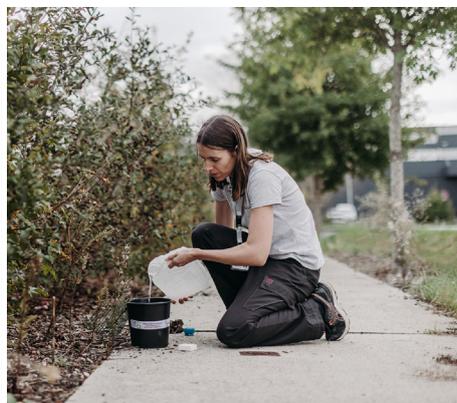


# BILAN ANNUEL 2023

## SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES HUMAINES

---

Département de la Vienne (Lot 3)  
Région Nouvelle-Aquitaine



# Sommaire

---

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Synthèse départementale 2023</b> .....	<b>4</b>
<b>2 Bilan de la surveillance</b> .....	<b>5</b>
2.1 Surveillance par piégeage .....	5
2.1.1 Réseau de surveillance.....	5
2.1.2 Résultats .....	6
2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles.....	9
2.2 Surveillance par signalements citoyens .....	10
2.3 Interventions à la suite des détections d' <i>Aedes albopictus</i> .....	13
2.3.1 Lutte de primo-infestation .....	13
2.3.2 Enquête de primo-infestation.....	14
2.4 Évolution de la colonisation .....	14
<b>3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)</b> .....	<b>18</b>
<b>4 Actions de mobilisation sociale</b> .....	<b>22</b>
<b>5 Annexes</b> .....	<b>22</b>

# Introduction

---

En application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique, les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de la surveillance entomologique des insectes vecteurs et de l'intervention autour des nouvelles implantations, ainsi que des mesures de prospection, traitements et travaux autour de lieux fréquentés par les cas humains.

Pour mettre en œuvre ces missions, les ARS disposent des éléments de cadrage fournis par l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'intervention autour des détections et des prospections, traitements et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié ces missions à Qualyse et à ALTOPICTUS, organismes habilités, via le marché public N° 2020M001 pour le lot 3 concernant les départements de la Corrèze, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne et de la Vienne. Qualyse et ALTOPICTUS sont en co-traitance et le Laboratoire Terana Creuse (anciennement Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse, LDA23), également habilité, intervient en sous-traitance de Qualyse pour une partie des missions (surveillance active et passive en Creuse et en Haute-Vienne). L'ensemble du marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et peut être renouvelé au maximum deux fois, par reconduction tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Ce document présente le bilan de la surveillance géographique dite « active » (réseau de pièges pondoirs) et dite « passive » (signalements citoyens) ainsi que celui des opérations de lutte antivectorielle (LAV) mises en œuvre sur le département de la Vienne contre les moustiques vecteurs de maladies humaines. Les objectifs de ces missions sont de connaître l'implantation des moustiques vecteurs sur le territoire, *Aedes albopictus* principalement, et d'empêcher la survenue de transmission de maladies vectorielles. Ces missions sont assurées depuis 2020 par le laboratoire Qualyse et par la société ALTOPICTUS pour le compte de l'ARS.

Deux autres documents accompagnent ce bilan départemental :

- Une synthèse technique et financière qui récapitule les prestations réalisées et les ressources humaines et matérielles déployées pour le lot. Dans ce rapport figure également l'évaluation des actions menées cette année accompagnée d'orientations pour l'amélioration des pratiques.
- Une synthèse des données principales de la surveillance et de la LAV en Europe, en métropole, en outre-mer et en région Nouvelle-Aquitaine.

# 1 Synthèse départementale 2023

Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage			
<b>63</b> pièges dans <b>13</b> communes <b>336</b> relevés		<b>19%</b> des relevés positifs en <i>Aedes albopictus</i> 80% négatifs et 1% de données inexploitable	
Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalement			
<b>26</b> signalements citoyens traités (49 signalements sans alerte SI-LAV)		<b>13</b> signalements positifs en <i>Aedes albopictus</i> 9 négatifs et 5 signalements classés sans suite	
Opérations de lutte antivectorielle			
<b>6</b> cas importés d'arboviroses <b>0</b> cas autochtone <b>4</b> enquêtes entomologiques		<b>1</b> enquête positive en <i>Aedes albopictus</i> (3 négatives) <b>1</b> traitement de LAV et <b>0</b> évaluation	
Connaissances sur la colonisation du département			
<b>13</b> nouvelles communes colonisées <b>6</b> communes avec détection		<b>17</b> communes colonisées par <i>Aedes albopictus</i> sur 266 <b>41%</b> de la population concernée	
Actions de mobilisation sociale			
<b>0</b> webinaire	<b>4</b> formations de référents communaux  <b>1</b> formation RSI	<b>1</b> réunion de sensibilisation	<b>0</b> réunion publique

## 2 Bilan de la surveillance

### 2.1 Surveillance par piégeage

La surveillance des moustiques vecteurs en Vienne, comme dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, s'est concentrée en 2023 sur *Aedes albopictus* qui est présent dans le département depuis 2019. Les connaissances sur sa répartition indiquent que l'espèce s'est diffusée dans le département, augmentant ainsi le nombre de communes colonisées passant de 4 en 2022 à 17 fin 2023.

L'espèce n'étant pas encore implantée sur la totalité du département, les enjeux sont aujourd'hui :

- d'éviter toute circulation autochtone des arboviroses ;
- d'avoir une connaissance plus fine de l'aire de répartition d'*Aedes albopictus* ;
- de surveiller l'arrivée d'autres moustiques vecteurs au niveau des points d'entrée au titre du RSI<sup>1</sup> (aéroport de Poitiers-Biard) et des sites touristiques majeurs du département tout en veillant à limiter l'exportation d'*Aedes albopictus* vers des territoires non colonisés depuis ces mêmes sites.

La surveillance est réalisée au moyen de deux méthodes complémentaires :

- la mise en place d'un réseau de pièges (surveillance active) ;
- la participation citoyenne (surveillance passive).

Les principes et les protocoles mis en œuvre par ALTOPICTUS et Qualyse en 2023 sont détaillés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 3**.

#### 2.1.1 Réseau de surveillance

<b>TYPE DE PIÈGES UTILISÉS</b>	Pièges pondoirs
<b>PÉRIODE DE SURVEILLANCE</b>	Entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 30 novembre
<b>FRÉQUENCE DES RELEVÉS</b>	2 relevés/mois pour les pièges du site RSI 1 relevé/mois pour tous les autres pièges
<b>SITES SURVEILLÉS</b>  (voir annexe 1 pour le détail complet et l'annexe 2 pour les résultats bruts des relevés)	2 communes colonisées (3 à 6 pièges par commune) 7 communes non colonisées (3 pièges par commune) + 6 communes (3 pièges par commune) grâce au <b>redéploiement</b> <sup>2</sup>  Le point d'entrée du département au sens du RSI : <ul style="list-style-type: none"><li>• l'aéroport de Poitiers-Biard (3 pièges)</li></ul> 2 établissements de santé (3 pièges par site)  2 sites touristiques (3 pièges par site)
<b>NOMBRE DE PIÈGE COMPOSANT LE RÉSEAU CHAQUE MOIS</b>	45 pièges (63 pièges au total installés en 2023 avec le redéploiement)

<sup>1</sup> RSI : Règlement Sanitaire International défini par l'OMS qui concerne les principaux ports et aéroports de France.

<sup>2</sup> Dès qu'une commune surveillée est classée comme nouvelle commune colonisée par *Ae. albopictus*, les pièges pondoirs sont retirés et une autre commune est alors surveillée. Le redéploiement permet d'augmenter plus rapidement le niveau de connaissance de l'aire d'implantation du moustique tigre dans le département.

## 2.1.2 Résultats

Sont distingués ici le nombre de pièges installés ainsi que le nombre de relevés effectués au cours de la saison 2023. Un piège est actif plusieurs mois, il possède un code unique et des coordonnées GPS qui ne changent pas. Un relevé correspond donc au résultat d'un piège sur une période donnée (15 ou 30 jours selon les pièges). Tous les résultats des pièges ont été importés sur la plate-forme SI-LAV du ministère de la Santé.

NOMBRE DE PIÈGES DÉPLOYÉS EN 2023 : 63	
AU MOINS UNE FOIS POSITIFS <i>AE. ALBOPICTUS</i>	TOUJOURS NÉGATIFS
40 (63%)	23 (37%)

Plus de 60 % des pièges pondoirs du réseau de surveillance de la Vienne ont été positifs au moins une fois en 2023 contre 16% en 2022. Plus précisément, les pièges pondoirs de 15 communes sur les 20 surveillées ont permis de détecter la présence d'*Aedes albopictus*. Ces données semblent témoigner de l'expansion de l'espèce dans le département.

Cependant, les méthodes de surveillances actuelles n'étant pas exhaustives, il y a un retard certain des connaissances sur la répartition d'*Aedes albopictus* dans le département.

TOTAL DES RELEVÉS EFFECTUÉS : 336		
POSITIFS <i>AEDES ALBOPICTUS</i>	NÉGATIFS	DONNÉES MANQUANTES <sup>3</sup>
63 (18,8%)	268 (79,8%)	5 (1,4%)
DONT DONNÉES PARTIELLES <sup>4</sup> : 26 (8%)		

Le nombre de relevés positifs est en augmentation par rapport à 2022, mais la grande majorité des relevés en 2023 est négative.

Entre 2020 et 2021, des améliorations avaient été apportées par Qualyse pour limiter les pertes de données (grillage et fixation) passant ainsi de 14% à moins de 2% de pertes. La mise en place de ce dispositif est donc efficace puisque le taux de perte est en baisse constante depuis trois ans.

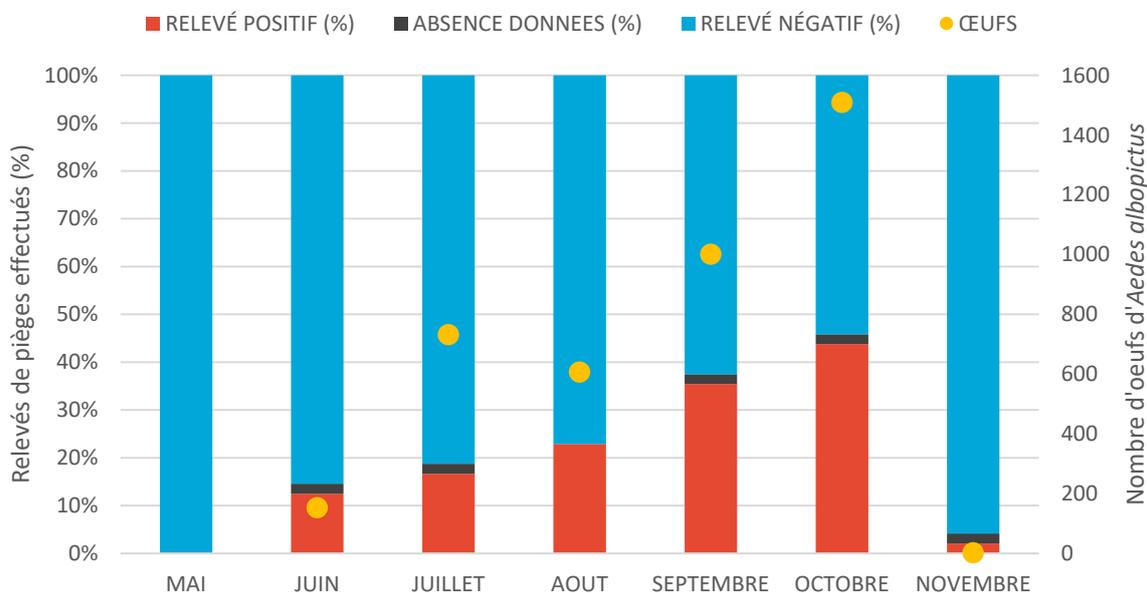
Le nombre de données partielles est quant à lui identique à celui de 2022 avec un taux de 8%.

---

<sup>3</sup> Correspondent aux relevés pour lesquels la donnée est manquante car le support de ponte en polystyrène n'a pas été retrouvé. Les causes peuvent être diverses, les principales étant la destruction du seau lors des travaux d'entretien de la végétation ou le retrait intentionnel du seau par les citoyens malgré le message affiché sur le dispositif.

<sup>4</sup> Les pièges sont retrouvés dans un état démontrant qu'ils n'étaient pas fonctionnels pendant toute ou partie de la période de piégeage. Cela concerne tous les pièges ayant été retrouvés dans les états suivants : sec (S), renversé (R), sec et renversé (RS), polystyrène hors du piège (HP) ou polystyrène seul, le seau ayant disparu (SP). Les raisons sont diverses : sécheresse, travaux d'entretien, personnes mal intentionnées, etc. Malgré cela, il est fréquent d'observer des œufs d'*Aedes albopictus* pondus avant que le piège ne dysfonctionne. Dans la suite de ce bilan, ces données partielles seront considérées au même titre que les autres selon qu'il y ait présence ou absence d'œufs d'*Aedes albopictus*.

Les relevés positifs sont plus nombreux que l'année dernière passant ainsi de 4% à 18,8%. Les premiers relevés positifs débutent dès le mois de juin pour ensuite augmenter de façon croissante jusqu'au mois d'octobre avant de chuter au mois de novembre (figure 1). Ce schéma correspond au pic d'activité normal des populations vecteurs d'*Aedes albopictus* adulte qui chute en fin de saison avec le phénomène de diapause (ponction d'œufs programmés pour résister à l'hiver et éclore au printemps suivant).

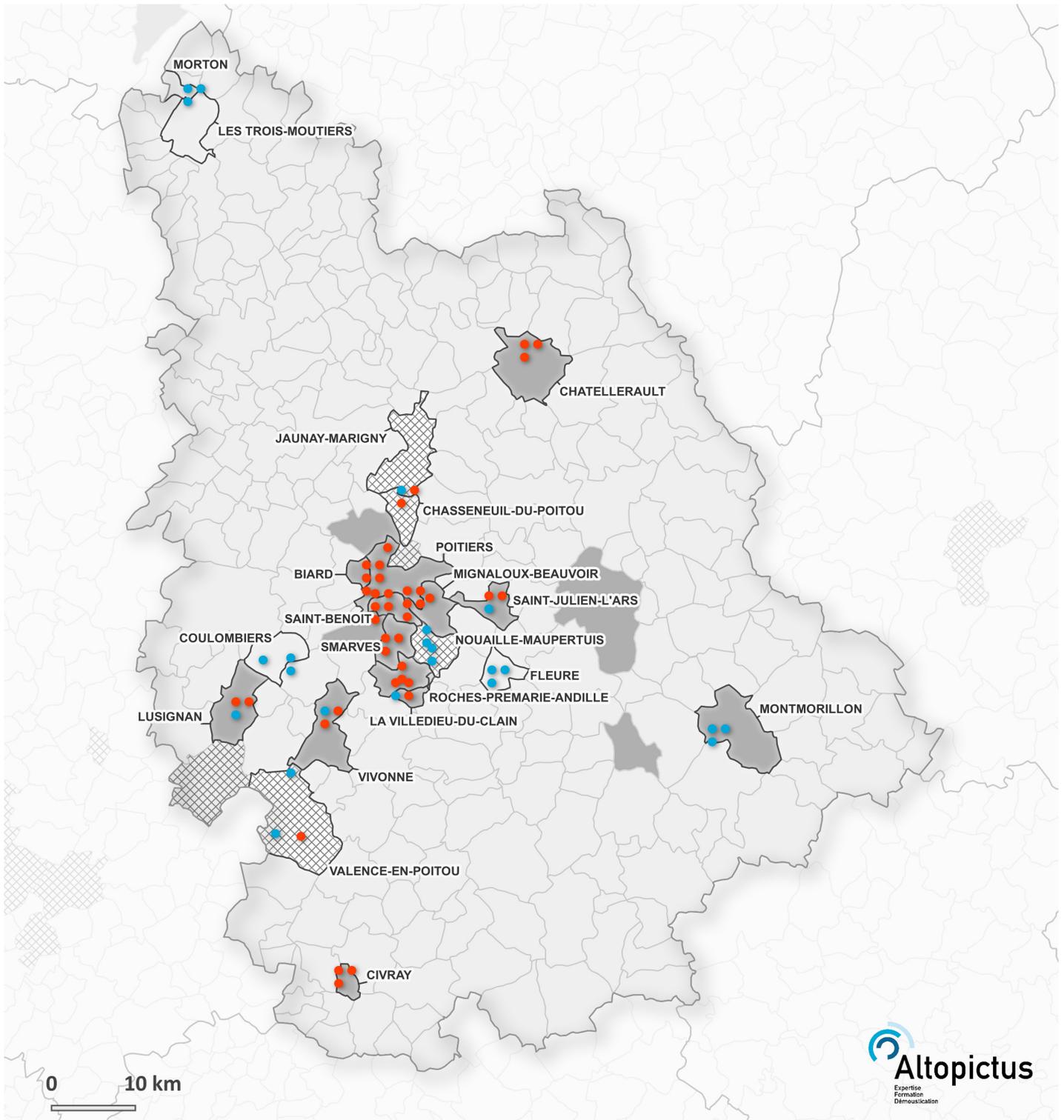


**FIGURE 1 : PART DES RELEVÉS POSITIFS, NÉGATIFS ET PERDUS PAR MOIS ET QUANTITÉ TOTALE D'ŒUFS OBSERVÉS (SOURCE : QUALYSE – RÉALISATION : ALTOPICTUS)**

Sur l'ensemble de la saison, la quantité d'œufs relevés est amplement supérieure à l'année précédente. En effet, en 2023, plus de 4000 œufs d'*Aedes albopictus* ont été comptés dont 1500 au mois d'octobre contre environ 2000 œufs au total en 2022.

La présence d'*Aedes albopictus* se renforce dans le département de la Vienne avec notamment une multiplication des détections à proximité des communes nouvellement colonisées (carte 1).

À échelle départementale ou supra-communale, afin d'éviter la superposition des points **sur la carte 1**, l'emplacement des points ne correspond pas toujours à la localisation réelle des pièges. Cela explique pourquoi certains points apparaissent parfois en dehors des limites de la commune dans laquelle ils sont posés. Pour les relevés bimensuels, une seule couleur apparaît et c'est toujours la donnée positive ou négative qui s'affiche en priorité même si un relevé a été perdu. Le point apparaît en noir seulement si les deux relevés n'ont pas été retrouvés.



**Statut des communes**

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus
- Surveillée par pièges pondoirs

**Résultats des pièges**

- Piège toujours négatif en 2023
- Piège positif au moins une fois en 2023
- Piège sans aucun résultat en 2023

**Piège pondoir**

- Piège pondoir

**CARTE 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDUIRS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : QUALYSE – RÉALISATION : ALTOPICTUS)**

## 2.1.3 Focus sur les points d'entrée et sur les sites sensibles

La surveillance des points d'entrée et des sites sensibles a de multiples intérêts :

- La détection des nouvelles espèces introduites comme *Aedes aegypti* (points d'entrée et site d'import-export) ;
- L'évaluation du niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc du niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- L'évaluation des mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Pour les établissements de santé, la surveillance permet également de savoir rapidement si *Aedes albopictus* était présent lors du passage d'un cas virémique dans les services d'urgence. Cela permet d'orienter l'expertise et la préconisation d'un traitement dans le cas où aucun moustique adulte n'aurait été observé lors de l'enquête.

Le tableau 1 présente les résultats détaillés des pièges installés sur les sites sensibles avec entre autres leur niveau d'infestation évalué selon le nombre d'œufs observés par jour en moyenne. Cette valeur est associée à une couleur qui indique si elle est en hausse (rouge), stable (jaune) ou en baisse (vert) par rapport à 2022.

**TABLEAU 1 : RÉSULTATS DE LA SURVEILLANCE DES SITES SENSIBLES**

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	PART DE RELEVÉS POSITIFS	PART DE DONNÉES MANQUANTES	EFFECTIFS OBSERVÉS PAR JOUR (MOYENNE)
AEROPORT POITIERS-BIARD	3	6,3%	0%	<1 œuf/j
C.H.U. DE POITIERS	3	19%	0%	<1 œuf/j
HOPITAL DE CHATELLERAULT	3	24%	0%	<1 œuf/j
FUTUROSCOPE – CHASSENEUIL-DU-POITOU/ JAUNAY-MARIGNY	3	14%	2%	<1 œuf/j
CENTER PARC – LES TROIS-MOUTIERS	3	0%	0%	-

## 2.2 Surveillance par signalements citoyens

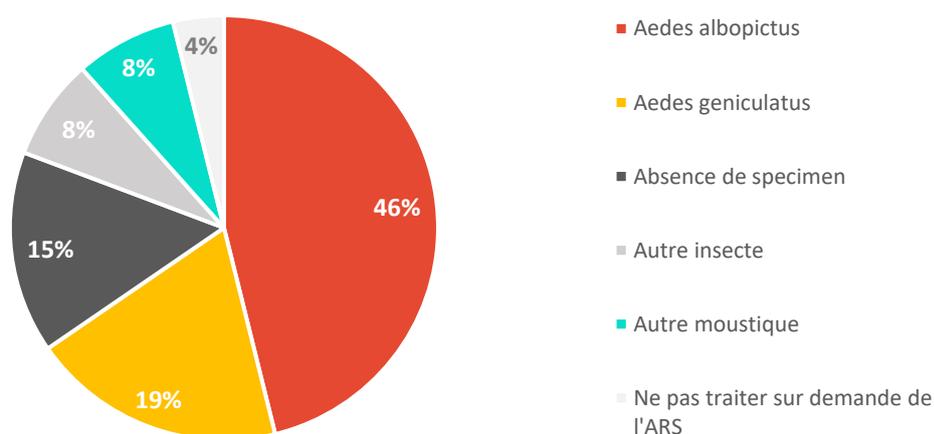
Le principe de la participation citoyenne et le protocole de prise en charge par Qalyse sont précisés en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 3**.

<b>TOTAL DES SIGNALEMENTS REÇUS SUR SI-LAV DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 NOVEMBRE 2023</b>		
<b>77</b>		
<b>SANS DEMANDE D'INTERVENTION<sup>5</sup> : 49</b>		
<b>AVEC DEMANDE D'INTERVENTION</b>		
<b>28</b>		
<b>POSITIF AE. ALBOPICTUS 13 (46%)</b>	<b>NÉGATIF 9 (35 %)</b>	<b>CLASSÉ SANS SUITE 5 (15%)</b>

Tous les signalements sans demande d'intervention (49 signalements) proviennent de communes colonisées depuis quelques années comme Poitiers, Châtelleraut ou encore Saint-Benoît. Ces signalements n'ont pas été pris en charge par Qalyse conformément aux orientations émises par l'ARS en début de saison mais ils sont tout de même disponibles sur le SI-LAV.

Dans le département de la Vienne, le taux de participation citoyenne est de 18 signalements pour 100 000 habitants en 2023. Ce taux a augmenté par rapport à 2020 qui était alors de 4 signalements pour 100 000 habitants. Cela peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus au fil des ans engendrant une nuisance plus importante auprès de la population, mais aussi une meilleure sensibilisation des citoyens vis-à-vis de l'outil de signalement.

Les 28 signalements citoyens reçus avec demande d'intervention ont fait l'objet d'une alerte du SI-LAV. Deux signalements n'ont pas été traités sur demande de l'ARS tandis que les 26 signalements restants ont été pris en charge par Qalyse (carte 2 et annexe 3).

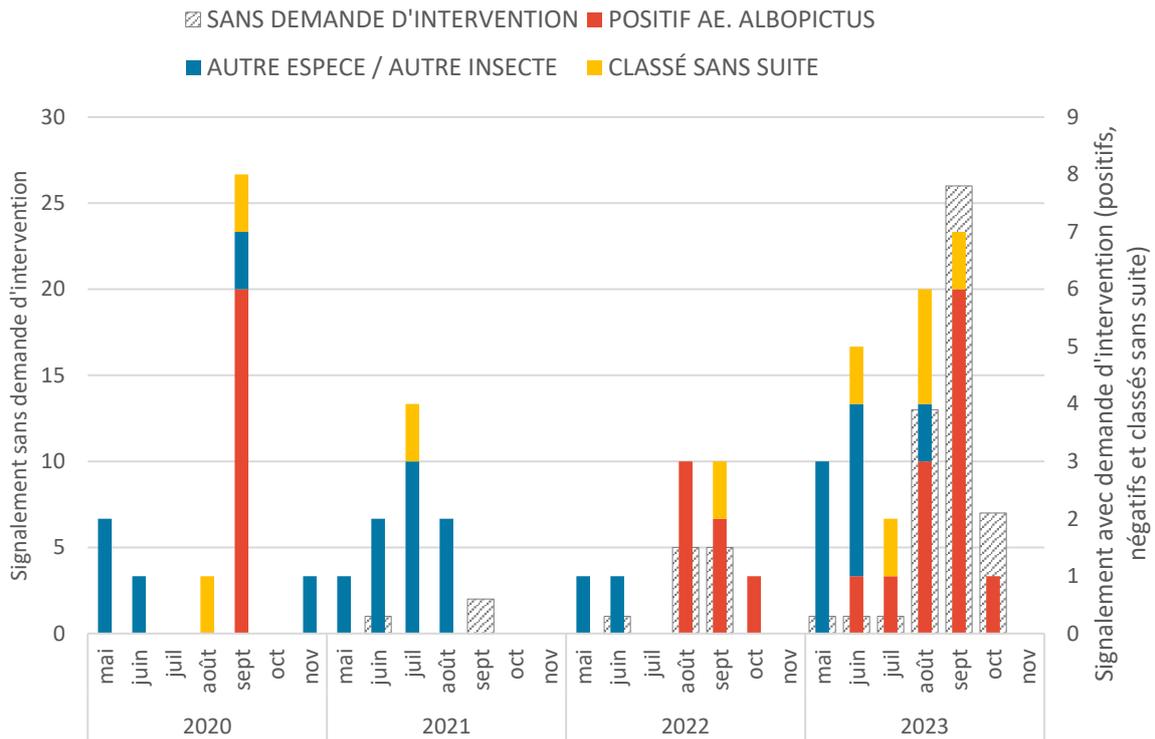


**FIGURE 2 : RÉSULTATS DES SIGNALEMENTS EXPERTISÉS PAR QALYSE EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : QALYSE - RÉALISATION ALTOPICTUS)**

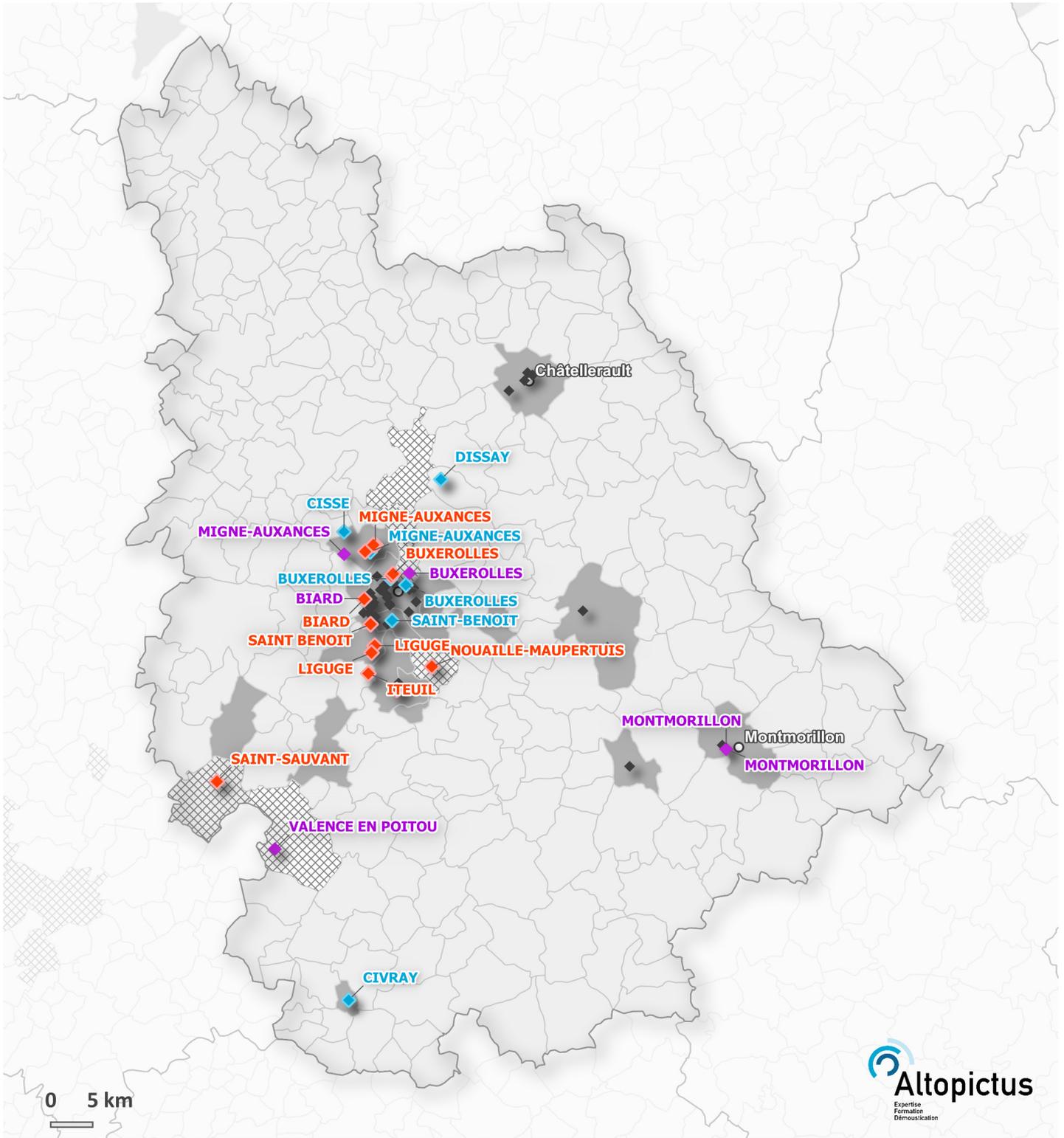
<sup>5</sup> En provenance des communes déjà connues comme colonisées sur SI-LAV

Plus de 46% des signalements expertisés par Qualyse correspondait à *Aedes albopictus* (figure 2). Neuf signalements étaient négatifs comprenant 5 *Aedes geniculatus*, 2 autres espèces de moustiques et 2 autres espèces d'insectes. À cela s'ajoutent également 4 signalements classés sans suite puisqu'ils n'ont pas pu être identifiés faute de photographie ou d'échantillon transmis par les plaignants, et ce, malgré les demandes faites via courriel ou téléphone (deux relances minimum).

Les signalements reçus sont plus nombreux en 2023 que les années précédentes et la part de signalements correspondant à *Aedes albopictus* est de plus en plus significative. En effet, des signalements ont été reçus de mai à octobre avec un signalement positif dès le mois de juin suivi d'un pic en août et en septembre (figure 3).



**FIGURE 3 : SIGNALEMENTS CITOYENS TRAITÉS ENTRE 2020 ET 2023 DANS LA VIENNE (SOURCES : SI-LAV ET QUALYSE – RÉALISATION : ALTOPICTUS)**



**Statut des communes**

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

**Signalements citoyens**

- ◆ Signalement négatif
- ◆ Signalement positif Aedes albopictus
- ◆ Signalement classé sans suite
- ◆ Signalement non traité

**CARTE 2 : SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023 DANS LE DÉPARTEMENT (SOURCE : QUALYSE – RÉALISATION : ALTOPICTUS)**

## 2.3 Interventions à la suite des détections d'*Aedes albopictus*

Les opérations de lutte de primo-infestation font suite aux détections ayant eu lieu en 2022 dans des communes éloignées du front de colonisation connu. Réalisées au printemps, elles ont pour but soit d'éliminer le vecteur de la commune ou à défaut d'entraver son installation.

Les enquêtes de primo-infestation sont réalisées en cours d'année dès que des détections ont lieu par piège ou par signalement citoyen.

### 2.3.1 Lutte de primo-infestation

La stratégie appliquée par ALTOPICTUS pour cette lutte de primo-infestation sans traitement adulticide est une intervention anti-larvaire via du porte-à-porte au printemps ciblant la génération d'*Aedes albopictus* ayant survécu à l'hiver au stade d'œuf en diapause.

Le protocole mis en place est le suivant :

- information préalable des habitants sur l'intervention de lutte ;
- visite sur le domaine privé des jardins, terrasses et extérieurs (porte-à-porte) :
  - o sensibilisation des habitants rencontrés sur la problématique du moustique tigre (recours au site signalement-moustique.fr, élimination des récipients qui conservent de l'eau une semaine ou plus, moyens adaptés pour agir au mieux sur leur propriété),
  - o neutralisation des gîtes mobiles (vidange, rangement, etc.),
  - o traitement de l'ensemble des regards de descente de gouttière et siphons de sols (secs ou en eau) du quartier au *Bti* (Vectomax G),
- intervention sur la voirie :
  - o traitement si nécessaire des avaloirs pluviaux avec du *Bti* (Vectomax G),
  - o traitement si nécessaire des chambres de tirage Télécom, sèches ou en eau, avec du Moustifilm.

Dans la Vienne, une opération de lutte de primo-infestation a été réalisée le 19 avril 2023 à Montmorillon (annexe 5) synthétisée ci-dessous :

<b>Origine</b>	Signalement n° 22-08-00164 Réalisé le 01/08/2022 et identifié le 08/08/2022
<b>Résultats</b>	34 jardins visités, 15 absents et 23 refus 10 gîtes productifs en larves de moustiques ( <i>Culex hortensis</i> , <i>Culex pipiens</i> , <i>Culiseta annulata</i> et <i>Anophele sp.</i> ) dont 3 en <i>Aedes albopictus</i>
<b>Conclusion</b>	<b>Classement de la commune de Montmorillon comme étant colonisée par <i>Aedes albopictus</i> en avril 2023</b>

## 2.3.2 Enquête de primo-infestation

Une intervention est utile et efficace lorsqu'une détection d'*Aedes albopictus* a lieu dans une commune non colonisée située à plus de 30 km du front de colonisation (Annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique).

Dans la Vienne, une enquête de primo-infestation visant à confirmer l'implantation d'*Aedes albopictus* a été réalisée du 2 au 3 août 2023 à Civray et synthétisée ci-dessous :

<b>Origine</b>	Détection par piège pondoir n°86-21-005 Identifié le 21/07/2023
<b>Objectif</b>	Eradication locale d' <i>Aedes albopictus</i> : Suppression ou traitement larvicide de gîte, information des habitants proches de la détection afin d'appliquer les mesures de prévention, etc.
<b>Résultats</b>	Pas de détection de larves ou d'imagos d' <i>Aedes albopictus</i> durant la prospection
<b>Remarques</b>	<b>Classement de la commune de Civray comme étant colonisée par <i>Aedes albopictus</i> en août 2023 grâce à la surveillance active par piège pondoir</b>

## 2.4 Évolution de la colonisation

Selon l'annexe 2 de l'arrêté du 23 juillet 2019, une commune doit être considérée comme colonisée par *Aedes albopictus* si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs d'un même piège pondoir ;
- La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- La distance, entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs, est supérieure à 500 m.

Si *Aedes albopictus* est détecté mais qu'aucun critère n'est respecté alors la commune est notée « avec détection ».

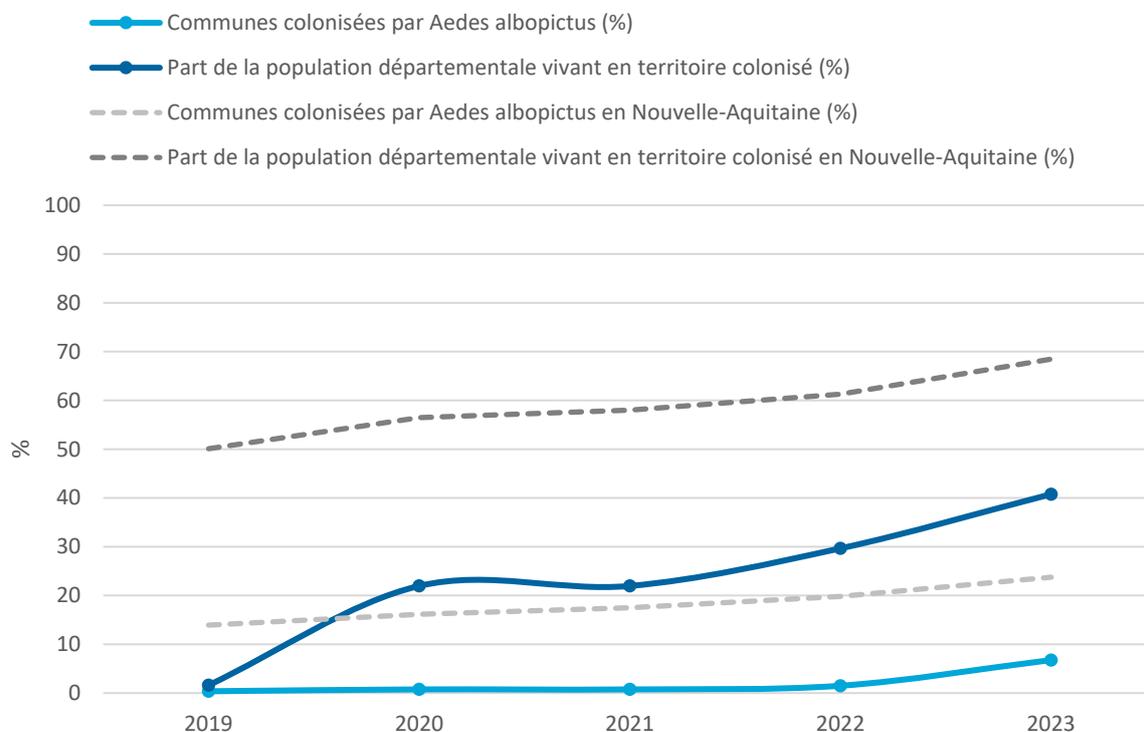
NOMBRE DE NOUVELLES COMMUNES COLONISÉES	NOMBRE DE COMMUNES AVEC DÉTECTIONS
<b>13</b>	<b>6</b>

Communes nouvellement colonisées par <i>Aedes albopictus</i>			
BIARD	LUSIGNAN	MONTMORILLON	SAINT-JULIEN-L'ARS
CIVRAY	MIGNALOUX-BEAUVOIR	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	SMARVES
LIGUGE	MIGNE-AUXANCES	SAINT-BENOIT	LA VILLEDIEU-DU-CLAIN
VIVONNE			

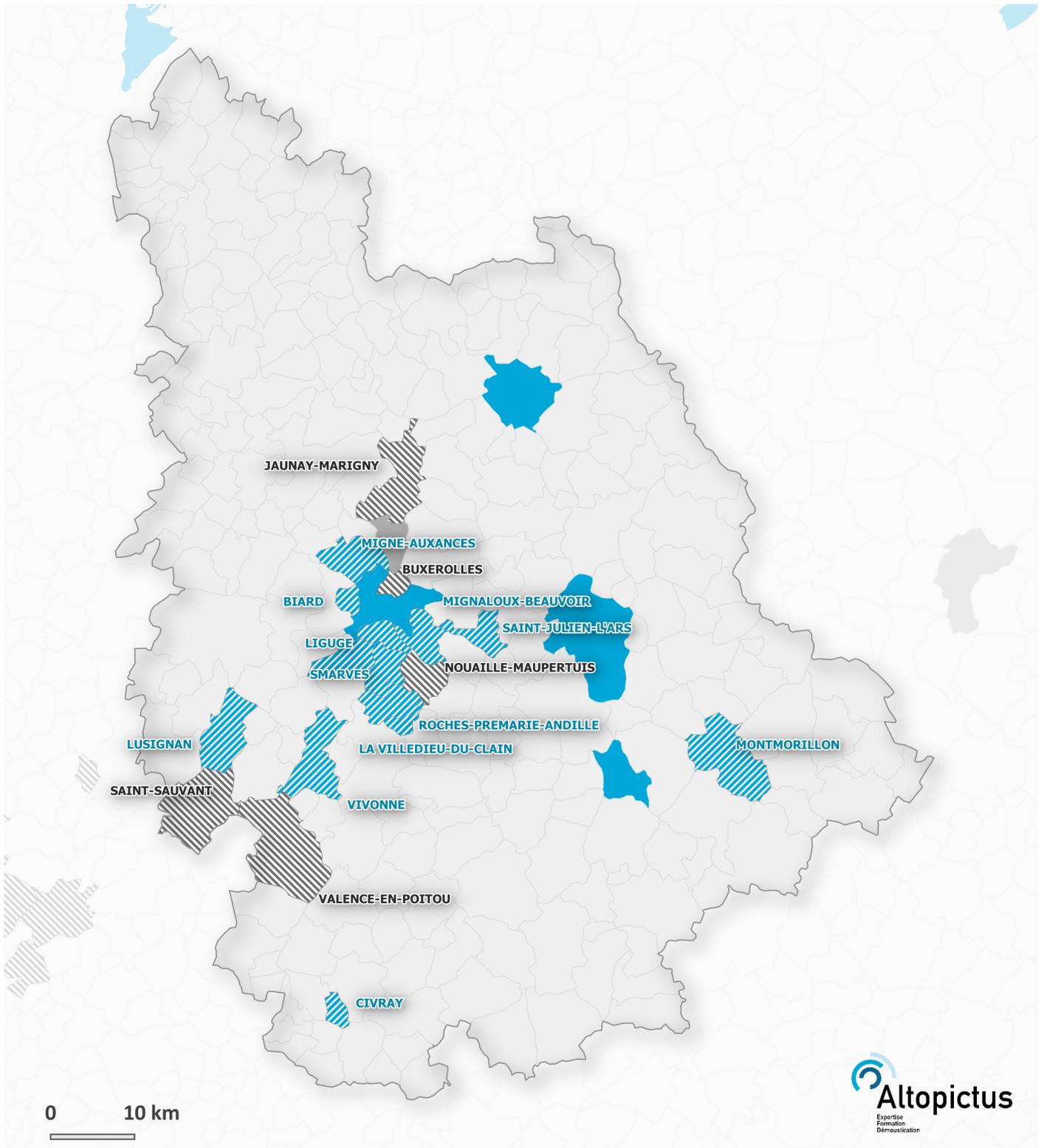
Communes avec détections ponctuelles d' <i>Aedes albopictus</i> (non colonisées)	
BUXEROLLES	JAUNAY-MARIGNY
CHASSENEUIL-DU-POITOU	NOUILLE-MAUPERTUIS
VALENCE-EN-POITOU	SAINT-SAUVANT

Aujourd'hui, **17 communes de la Vienne** (liste en annexe 4) sont ainsi connues comme étant colonisées par *Aedes albopictus* (cartes 3 et 4), soit environ 6 % des 266 communes du département (1% fin 2021 et 2% en 2022).

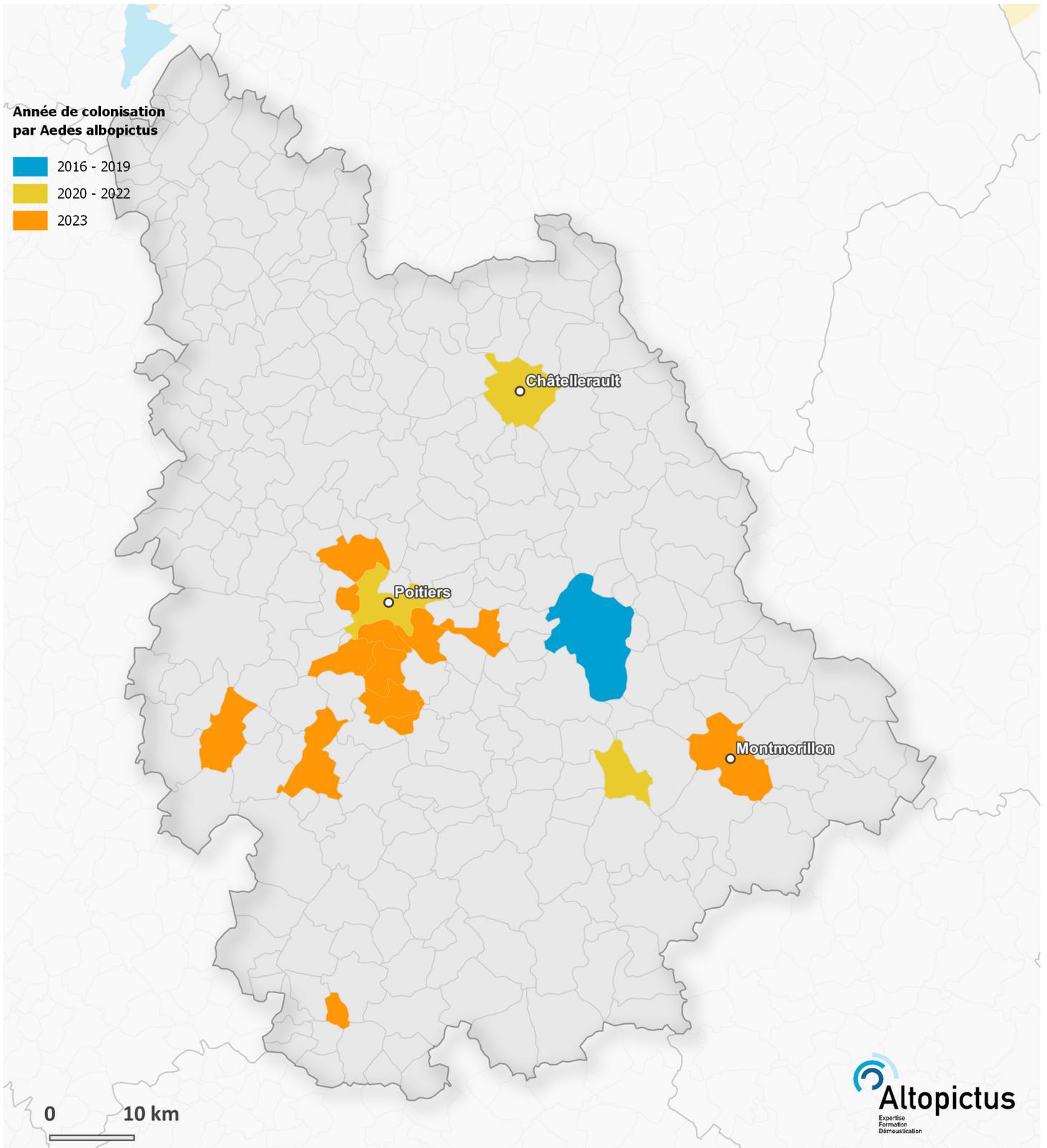
Sur le plan démographique, la population résidant au sein des communes colonisées est de 178 744 habitants sur un département qui en compte environ 438 435 (populations légales 2023, Insee) soit environ 41%. Fin 2022 ce taux était de 30%, et fin 2021 de 22% (figure 4).



**FIGURE 4 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE DANS LA VIENNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV ET QUALYSE – RÉALISATION : ALTOPICTUS)**



**CARTE 3 : ÉVOLUTION DE LA COLONISATION CONNUE DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* EN 2023 (SOURCE : QUALYSE – RÉALISATION : ALTOPICTUS)**

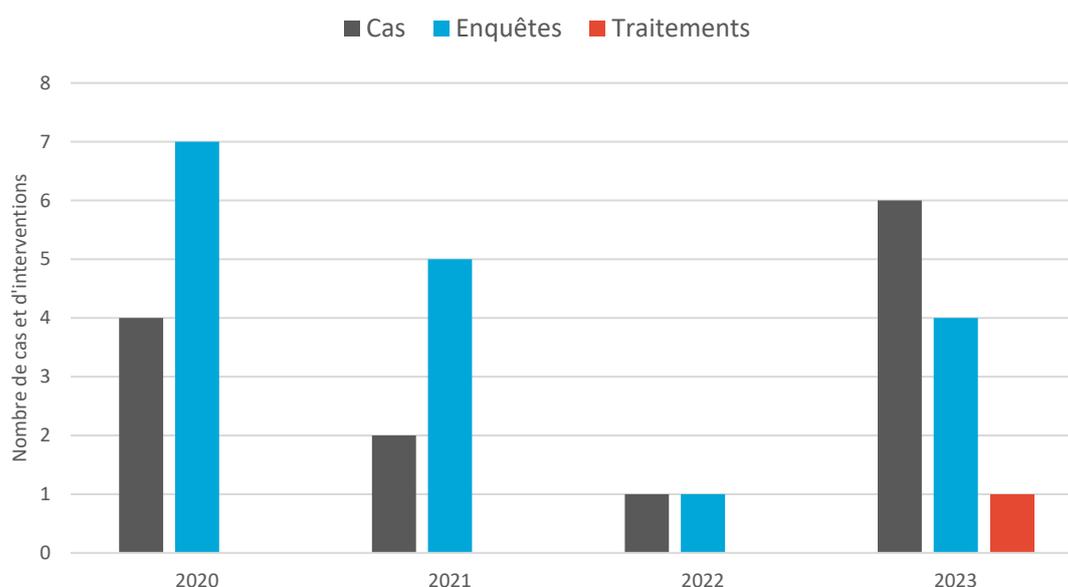


**CARTE 4 : HISTORIQUE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT PAR *Aedes albopictus* (SOURCES : SI-LAV ET QALYSE – RÉALISATION : ALTOPICTUS)**

### 3 Bilan des opérations de lutte antivectorielle (LAV)

ALTOPICTUS intervient dans le département lorsque des cas d'arboviroses sont déclarés sur SI-LAV et nécessitent qu'une ou plusieurs enquêtes appelées prospections entomologiques soient réalisées autour des lieux qu'ils ont fréquentés. Si la présence d'*Aedes albopictus* est avérée, des traitements insecticides sont alors réalisés. La liste complète des enquêtes et des traitements est fournie en annexe 5. Des suivis d'efficacité des traitements de LAV ont également été réalisés à l'aide de pièges à moustiques adultes en 2023. Les principes et protocoles de ces prestations sont décrits en annexe du document **Synthèse technique et financière du Lot 3**.

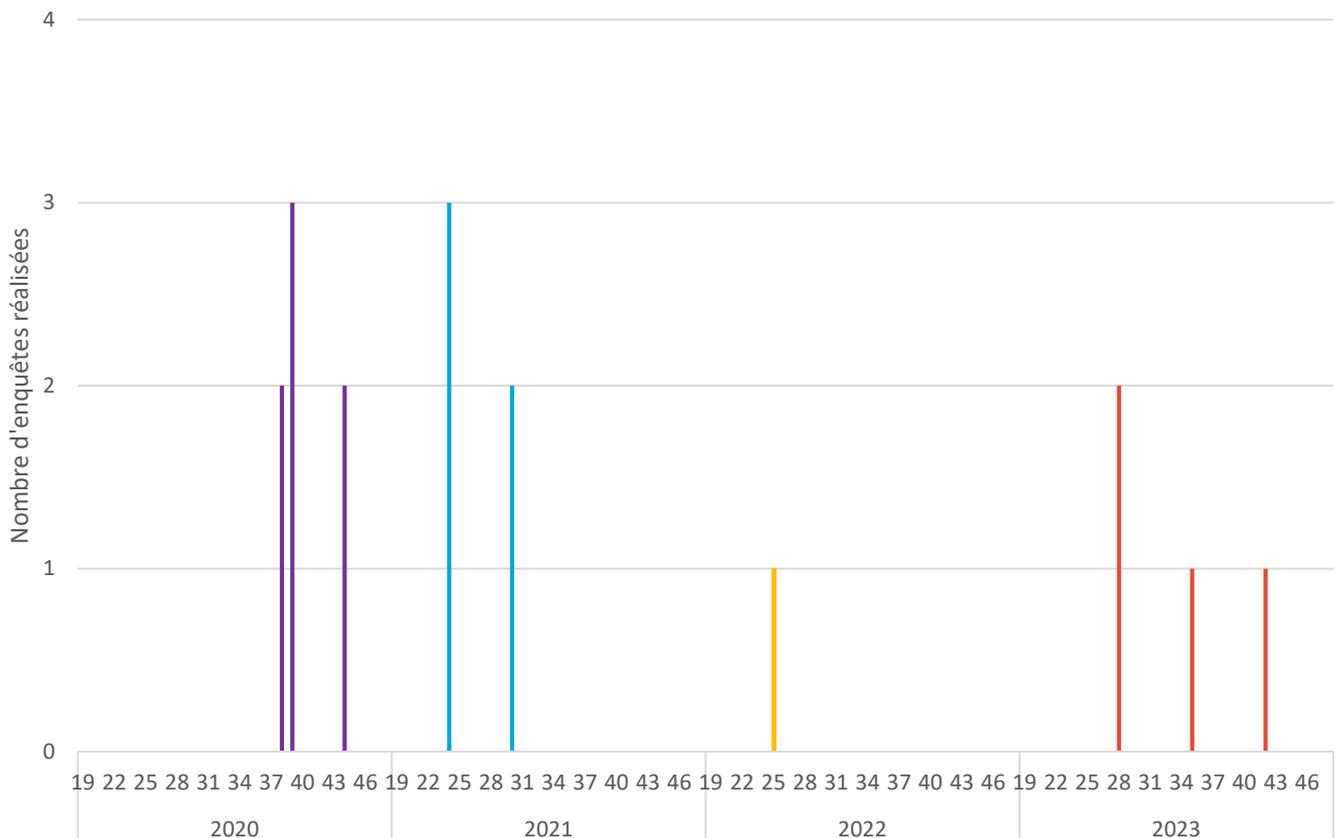
<b>NOMBRE DE CAS IMPORTÉS</b> <b>6</b>	<b>NOMBRE DE CAS AUTOCHTONE</b> <b>0</b>												
<b>ENQUETES ENTOMOLOGIQUES :</b> <b>4</b>	<b>ENQUETE RENFORCÉE : 0</b> <b>ENQUETE SECONDAIRE : 0</b>												
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; color: red;"><b>POSITIVE</b></td> <td style="border-left: 1px solid black; width: 1px;"></td> <td style="text-align: center; color: blue;"><b>NÉGATIVES</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;"><b>1</b></td> <td></td> <td style="text-align: center; color: blue;"><b>3</b></td> </tr> </table>	<b>POSITIVE</b>		<b>NÉGATIVES</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="text-align: center; color: red;"><b>POSITIVE</b></td> <td style="border-left: 1px solid black; width: 1px;"></td> <td style="text-align: center; color: blue;"><b>NÉGATIVE</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;"><b>0</b></td> <td></td> <td style="text-align: center; color: blue;"><b>0</b></td> </tr> </table>	<b>POSITIVE</b>		<b>NÉGATIVE</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>POSITIVE</b>		<b>NÉGATIVES</b>											
<b>1</b>		<b>3</b>											
<b>POSITIVE</b>		<b>NÉGATIVE</b>											
<b>0</b>		<b>0</b>											
<b>TRAITEMENT</b> <b>1</b>	<b>TRAITEMENT</b> <b>0</b>												



**FIGURE 5 : NOMBRE DE CAS, D'ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES ET DE TRAITEMENTS ADULTICIDES PAR ANNÉE ENTRE 2020 ET 2023 DANS LA VIENNE (SOURCE : MSBI DU SI-LAV, ATTENTION CES DONNÉES SONT INCOHÉRENTES AVEC CELLES DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE)**

Le nombre de cas d'arboviroses dans le département est en augmentation par rapport à 2022 qui a connu un seul cas contre 6 en 2023. L'augmentation du nombre de cas importé peut être expliquée par la situation épidémique dans les départements et régions d'outre-mer.

Sur les 4 enquêtes entomologiques réalisées, une seule s'est révélée positive donnant lieu à la réalisation du premier traitement adulticide dans le département depuis le début du marché (figures 5-6 et carte 5).



**FIGURE 6 : NOMBRE D'ENQUÊTES RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT PAR SEMAINE DEPUIS 2020**

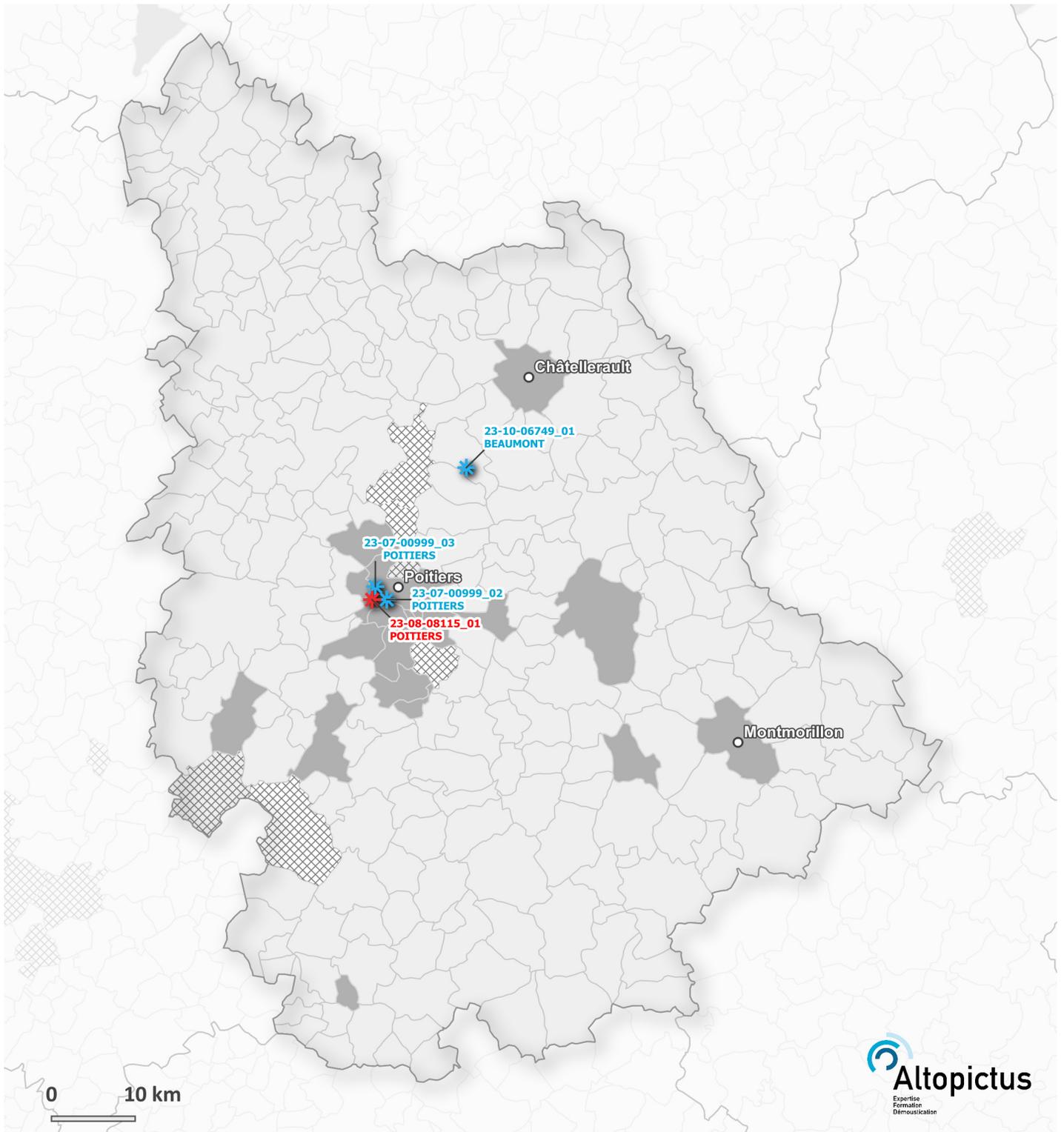
Les traitements sont effectués par nébulisation d'Aqua K-Othrine® (pyréthrinaïde à base de deltaméthrine, dosage d'1g/ha) ou d'Harmonix© Inspyr (insecticide à base d'extrait de fleur de pyrèthre) lorsque des parcelles agricoles biologiques se trouvaient à proximité. Les traitements ont été réalisés par un binôme d'agents pouvant utiliser jusqu'à quatre types d'engins :

- Un thermonébulisateur Fontan Swingfog SN-50 pour le traitement péri-domiciliaire, porté par l'agent de lutte anti-vectorielle ;
- Un nébulisateur à froid Ultra Bas Volume Mobilstar pour le traitement spatial porté par véhicule pick-up ;
- Plus rarement, un nébulisateur à froid Fontan Portastar S, engin porté par l'agent de lutte anti-vectorielle et utilisé dans certaines situations (accès aux jardins complexes, usage d'Harmonix© Inspyr).
- Un nébulisateur à froid Stihl SR 450, ayant la même fonction que le Fontan Portastar S.

**TABLEAU 2 : DONNÉES TECHNIQUES DES TRAITEMENTS DE LUTTE ANTIVECTORIELLE DANS LE DÉPARTEMENT EN 2023.**

NOMBRE DE TRAITEMENTS/ NOMBRE D'ÉVALUATIONS D'EFFICACITÉ	NOMBRE DE COMMUNES CONCERNÉES	DISTANCE DE TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE	DISTANCE DE TRAITEMENT SPATIAL	VOLUME D'AQUA K-OTHRINE	QUANTITÉ DE DELTAMÉTHRINE
1/1	1	120 m	1770 m	0,456 L	9,12 g

Les personnes résidant dans les périmètres de traitement ont été informées au moins 24h avant la tenue des traitements nocturnes par affichage et distribution dans les boîtes aux lettres d'un document présentant l'objectif, la date du traitement et les recommandations à suivre (modèle en annexe de la **Synthèse technique et financière du lot 3**).



**Statut des communes**

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

**Lieux fréquentés par des cas importés**

- ★ Absence d'*Ae. albopictus* (pas de LAV)
- ★ Présence d'*Ae. albopictus* - Traitement non demandé
- ★ Présence d'*Ae. albopictus* - Traitement réalisé ou prévu

**CARTE 5 : LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE LAV RÉALISÉES EN 2023 (SOURCE : ALTOPICTUS)**

## 4 Actions de mobilisation sociale

---

En 2023, 6 actions de mobilisation sociale ont été réalisées par ALTOPICTUS en Haute-Vienne :

- des formations référents communaux :
  - 13 avril 2023 : 5 personnes représentant les communes de Saint-Benoit et Poitiers,
  - 18 avril 2023 : 2 personnes de la commune de Montmorillon,
  - 27 avril 2023 : 7 personnes de la commune de Châtellerauld,
  - 3 mai 2023 : 7 personnes représentant l’Ecomusée de Montmorillon, la commune de Verrières et la communauté de communes Vienne et Gartempe ;
- une formation pour l’aéroport de Poitiers, le 13 mars 2023, rassemblant 4 personnes représentant l’aéroport et les communes de Biard et Poitiers ;
- une demi-journée de sensibilisation, le 4 mai 2023, avec 3 personnes de la commune de Roches-Prémarie-Andillé.

## 5 Annexes

---

- ANNEXE 1 : Liste des communes et sites surveillés par pièges pondoirs en 2023
- ANNEXE 2 : Résultats bruts de la surveillance par pièges pondoirs
- ANNEXE 3 : Liste des signalements citoyens reçus en 2023
- ANNEXE 4 : Liste des communes colonisées par *Aedes albopictus* et des détections
- ANNEXE 5 : Liste des enquêtes entomologiques réalisées en 2023 autour des cas d’arboviroses

## ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES ET SITES SURVEILLÉS PAR PIÈGES PONDOIRS EN 2023

### Communes colonisées :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
POITIERS	6	7	20/04/2023	16/11/2023
MONTMORILLON	3	2	21/04/2023	21/06/2023

### Communes non colonisées au 1<sup>er</sup> mai 2023 :

COMMUNE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
CIVRAY	3	5	21/04/2023	22/09/2023
COULOMBIERS	3	1	24/10/2023	17/11/2023
FLEURE	3	5	21/06/2023	17/11/2023
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	3	4	20/07/2023	16/11/2023
LUSIGNAN	3	6	21/04/2023	24/10/2023
MIGNALOUX BEAUVOIR	3	7	20/04/2023	16/11/2023
NOUAILLE-MAUPERTUIS	3	1	23/10/2023	16/11/2023
ROCHE-PREMARIE-ANDILLE	3	3	21/04/2023	20/07/2023
SAINT-BENOÎT	3	3	20/04/2023	20/07/2023
SAINT-JULIEN-L'ARS	3	7	20/04/2023	16/11/2023
SMARVES	3	3	20/07/2023	23/10/2023
VALENCE-EN-POITOU	3	2	22/09/2023	17/11/2023
VIVONNE	3	7	21/04/2023	17/11/2023

### Point d'entrée au titre du RSI :

POINT D'ENTRÉE RSI	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
AÉROPORT DE POITIERS-BIARD	3	14	20/04/2023	16/11/2023

### Autres sites à risque :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
FUTUROSCOPE – CHASSENEUIL-DU-POITOU/ JAUNAY-MARIGNY	3	7	21/04/2023	16/11/2023
CENTER PARC - LES TROIS-MOUTIERS	3	7	28/04/2023	22/11/2023

### Sites sensibles (établissements de santé) :

SITE	NOMBRE DE PIÈGES	NOMBRE DE RELEVÉS	DATE D'INSTALLATION	DATE DE RETRAIT
C.H.U. DE POITIERS	3	7	20/04/2023	16/11/2023
HÔPITAL DE CHATELLERAULT	3	7	20/04/2023	16/11/2023

## ANNEXE 2 : RÉSULTATS BRUTS DE LA SURVEILLANCE PAR PIÈGES PONDOIRS

Communes colonisées :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
MONTMORILLON	86-20-032	RAS	0	RAS	0										
	86-20-033	RAS	0	RAS	0										
	86-21-012	RAS	0	RAS	0										
POITIERS	86-20-008	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	R	168	RAS	1	RAS	0
	86-20-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	1	RAS	0	RAS	29	RAS	0
	86-20-011	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	8	RAS	104	RAS	0
	86-20-012	RS	0	R	0	R	0	RS	0	R	0	RAS	136	RAS	2
	86-21-002	RAS	0	RAS	2	RAS	20	RAS	169	PP		RAS	61	RAS	0
86-23-008	RAS	0	RAS	58	RAS	234	RAS	119	HP	137	HP	788	RAS	0	

Communes non colonisées :

COMMUNE	CODE PIÈGE	ÉTAT MAI	ŒUFS MAI	ÉTAT JUIN	ŒUFS JUIN	ÉTAT JUIL.	ŒUFS JUIL.	ÉTAT AOUT	ŒUFS AOUT	ÉTAT SEPT.	ŒUFS SEPT.	ÉTAT OCT.	ŒUFS OCT.	ÉTAT NOV.	ŒUFS NOV.
CIVRAY	86-20-034	HP	0	RAS	0	RAS	0	RAS	11	RAS	0				
	86-20-036	RAS	0	R	0	RAS	0	RAS	5	RAS	1				
	86-21-005	RAS	0	RAS	0	RAS	65	RAS	0	RAS	0				
COULOMBIERS	86-23-023													RAS	0
	86-23-024													RAS	0
	86-23-025													RAS	0
FLEURE	86-23-011					S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	86-23-012					RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	86-23-013					PP	-	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	86-23-017							RAS	0	RAS	0	RAS	32	RAS	0
	86-23-018							RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	86-23-019							RAS	0	RAS	27	RAS	118	PP	-
LUSIGNAN	86-23-007	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	4	RAS	0	RAS	0		
	86-23-009	HP	0	PP	-	R	0	RAS	0	RAS	19	RAS	9		
	86-23-010	RAS	0	PP	0	HP	0	RAS	0	RAS	0	HP	0		
MIGNALOUX BEAUVOIR	86-21-009	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
	86-21-010	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	71	RAS	0	RAS	0
	86-22-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	48	RAS	0
NOUAILLE-MAUPERTUIS	86-23-026													RAS	0
	86-23-027													RAS	0
	86-23-028													RAS	0
ROCHE-PREMARIE-ANDILLE	86-23-004	RAS	0	RAS	0	RAS	12								
	86-23-005	RAS	0	RAS	8	RAS	150								
	86-23-006	RAS	0	RAS	29	RAS	87								
SAINT-BENOÎT	86-23-001	RAS	0	RAS	19	S	0								
	86-23-002	RAS	0	RAS	0	RAS	33								
	86-23-003	RAS	0	RAS	0	RAS	131								
SAINT-JULIEN-L'ARS	86-20-022	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	38	RAS	3	RAS	0
	86-20-023	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	7	RAS	0
	86-20-024	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	HP	0	HP	0	RAS	0
SMARVES	86-23-014							RAS	0	S	0	RAS	2		
	86-23-015							RAS	0	RAS	33	RAS	0		
	86-23-016							RAS	20	RAS	0	RAS	0		
VALENCE-EN-POITOU	86-23-020											RAS	0	RAS	0
	86-23-021											RAS	0	RAS	0
	86-23-022											RAS	12	RAS	0
VIVONNE	86-20-025	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	29	RAS	83	RAS	127	RAS	0
	86-20-027	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	35	RAS	0
	86-21-004	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	PP	-	RAS	0



## Aéroport de Poitiers-Biard :

CODE PIÈGE	ÉTAT MI- MAI	ŒUFS MI- MAI	ÉTAT FIN MAI	ŒUFS FIN MAI	ÉTAT MI- JUIN	ŒUFS MI- JUIN	ÉTAT FIN JUIN	ŒUFS FIN JUIN	ÉTAT MI- JUIL.	ŒUFS MI- JUIL.	ÉTAT FIN JUIL.	ŒUFS FIN JUIL.	ÉTAT MI- AOUT	ŒUFS MI- AOUT	ÉTAT FIN AOUT	ŒUFS FIN AOUT	ÉTAT MI- SEPT.	ŒUFS MI- SEPT.	ÉTAT FIN SEPT.	ŒUFS FIN SEPT.	ÉTAT MI- OCT.	ŒUFS MI- OCT.	ÉTAT FIN OCT.	ŒUFS FIN OCT.	ÉTAT MI- NOV.	ŒUFS MI- NOV.	ÉTAT FIN NOV.	ŒUFS FIN NOV.
86-20-001	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	78	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
86-20-002	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	9	R	0	RAS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0
86-20-003	RAS	0	RAS	0	RAS	0	RAS	0	R	0	RAS	0	RAS	0	RS	0	S	0	RAS	0	RAS	0	RAS	8	RAS	0	RAS	0

### ANNEXE 3 : LISTE DES SIGNALEMENTS CITOYENS REÇUS EN 2023

N° SI-LAV	COMMUNE	DATE	RÉSULTAT
23-03-00718	MONTMORILLON	28/03/2023	Autre insecte
23-05-01159	BRUXEROLLES	23/05/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-05-01174	BRUXEROLLES	23/05/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-05-01789	DISSAY	30/05/2023	Autre moustique
23-06-00365	SAINT-BENOIT	05/06/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-06-01311	CISSE	12/06/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-06-01313	CIVRAY	12/06/2023	<i>Aedes geniculatus</i>
23-06-01443	VALENCE-EN-POITOU	13/06/2023	Autre insecte
23-06-02496	MONTMORILLON	22/06/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-06-03506	SAINT-BENOIT	29/06/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-01424	MIGNE-AUXANCES	09/07/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-07-01966	BUXEROLLES	11/07/2023	Classé sans suite
23-07-04374	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE	23/07/2023	Non traité sur demande de l'ARS
23-07-05751	SAINT-BENOIT	31/07/2023	Non traité sur demande de l'ARS
23-08-02754	BUXEROLLES	10/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-03133	BIARD	12/08/2023	Classé sans suite
23-08-03310	BIARD	13/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-08-07998	MIGNE-AUXANCES	25/08/2023	Autre moustique
23-08-09261	MIGNE-AUXANCES	29/08/2023	Classé sans suite
23-08-09968	MIGNE-AUXANCES	30/08/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-00479	CHASNEUIL-DU-POITOU	03/09/2023	Classé sans suite
23-09-03605	MIGNE-AUXANCES	08/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-06682	SAINT-SAUVANT	14/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-08052	LIGUGE	17/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-08081	NOUAILLE-MAUPERTUIS	17/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-11322	LIGUGE	26/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-09-13396	ITEUIL	30/09/2023	<i>Aedes albopictus</i>
23-10-00173	BUXEROLLES	02/10/2023	<i>Aedes albopictus</i>

## ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES COLONISÉES PAR *Aedes albopictus* ET DES DÉTECTIONS

### Communes colonisées avant 2023 :

COMMUNES			
CHAUVIGNY	CHATELLERAULT	LUSSAC-LES-CHATEAUX	POITIERS

### Communes classées colonisées durant l'année 2023 et motif de classement :

COMMUNE	MOTIF DE COLONISATION
BIARD	1 piège pondoir et 1 signalement citoyen positifs distants de plus de 500m
CIVRAY	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
LIGUGE	2 signalements citoyens positifs distants de 500m
LUSIGNAN	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
MIGNALOUX-BEAUVOIR	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
MIGNE-AUXANCES	2 signalements citoyens positifs distants de 500m
MONTMORILLON	Lutte de primo-infestation du 19 avril 2023 positive (plusieurs détections éloignées de plus de 150m)
ROCHE-PREMARIE-ANDILLE	2 pièges pondoirs positifs distants de plus de 500m
SAINT-BENOÎT	1 signalement citoyen + 1 piège pondoir positifs distants de plus de 500m
SAINT-JULIEN-L'ARS	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
SMARVES	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m
VIVONNE	2 pièges pondoirs positifs distants de 500m

### Communes ayant fait l'objet d'une détection d'*Aedes albopictus* (non colonisées) :

COMMUNES	
BUXEROLLES	NOUAILLE-MAUPERTUIS
CHASSENEUIL-DU-POITOU	SAINT-SAUVANT
JAUNAY-MARIGNY	VALENCE-EN-POITOU

## ANNEXE 5 : LISTE DES ENQUÊTES ENTOMOLOGIQUES RÉALISÉES EN 2023 AUTOUR DES CAS D'ARBOVIROSES

### Enquêtes entomologiques :

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE ALERTE	DATE ENQUÊTE	RÉSULTAT	REMARQUE	NOMBRE DE PIÈGES POUR L'ÉVALUATION <sup>6</sup>
23-07-00999	2	POITIERS	07/07	10/07	NEGATIF	-	-
23-07-00999	3	POITIERS	07/07	10/07	NEGATIF	-	-
23-08-08115	1	POITIERS	25/08	28/08	POSITIF	-	Standard
23-10-06749	1	BEAUMONT-SAINT-CYR	18/10	20/10	NEGATIF	-	-

### Traitement aduictide :

N° SILAV	N° ENQUÊTE	COMMUNE	DATE	HEURES	TRAITEMENT PÉRI-DOMICILIAIRE (m)			TRAITEMENT SPATIAL (m) (MOBILSTAR)	VOLUME AQUAK-OTHRINE (L)	QUANTITÉ DELTAME-THRINE (g)	VOLUME HARMONIX INSPYR (L)	QUANTITÉ PYRETHRE (g)
					SWINGFOG	PORTASTAR	ATOMISEUR STIHL					
23-08-08115	1	POITIERS	30/08	21h55-23h16	120	-	-	1770	0,456	9,12	-	-

<sup>6</sup> L'évaluation **standard** est de 1 PE02 + 3 PE03 avant traitement et 1 PE02 + 3 PE03 après traitement

PE02 : Pour un piège adulte par site (fourniture, pose, relevé, analyse)

PE03 : Par piège adulte supplémentaire par site (fourniture, pose, relevé, analyse)